

Imprégnation à la caséine AURO N° 721

Fiche technique

Type de matériau de construction/Utilisation

Imprégnation à la caséine sous forme de poudre.

- Dilution avec de l'eau pour obtenir une imprégnation prête à l'emploi.
- Imprégnation pour les supports non traités, fortement absorbants ou à capacité d'absorption irrégulière.
- Uniquement pour les applications ultérieures avec des produits à base de liant à la caséine à la chaux.

Emploi

Caséine lactique, caséinate, borates, soude, potasse, natrium. Les produits naturels ne sont ni exempts d'odeurs, ni d'émissions. Peut entraîner une réaction allergique. Voir la déclaration exhaustive sur notre site Internet www.auro.de

Coloration

Transparent/Incolore.

Procédé d'application

Au pinceau. Température d'application de 10 °C au moins, température d'application idéale 16-20 °C.

Préparation du mélange

Pour le mélange, il convient d'utiliser une perceuse (équipée, si possible, d'un système de réglage des nombres à plusieurs vitesses) munie d'un batteur. Dosage: 1 part en poids de poudre pour 25 parts d'eau.

Déverser lentement la poudre dans l'eau en remuant perpétuellement. Si besoin, enlever la poudre restée collée au bord du contenant et la mélanger au reste du contenu. Mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte uniforme (5 min. environ).

Temps de séchage dans des conditions climatiques normales (20 °C/60% d'humidité réelle)

- Temps d'application: 8 heures env. Ne pas préparer plus de produit qu'il n'est possible d'utiliser dans ce temps.
- Veiller à aérer suffisamment pendant la période de séchage.
- Selon la capacité d'absorption du support et ses caractéristiques, les temps de séchage peuvent en être rallongés d'autant.

| | | |
|-------------------------------|--|-------------------------|
| Densité | Env. 0,6 g/cm ³ | Classe de danger: néant |
| Viscosité | Prêt à l'emploi: env. 12 secondes (selon la norme DIN 4 mm) à 20 °C. | |
| Diluant | À l'eau | |
| Quantité consommée | Env. 10g de poudre/m ² . Varie selon le type de support, en particulier en fonction de sa capacité d'absorption. | |
| Nettoyage des outils | Enlever immédiatement les traces d'éclaboussures à l'eau. Laver les outils immédiatement à l'eau avant que ceux-ci ne soient secs; le cas échéant, enlever les traces aussitôt. | |
| Conditions de stockage | Stocker le produit dans un endroit frais, à l'abri du gel. Le tenir hors de la portée des enfants. Bien refermer les contenants entamés. Conservation dans son contenant original fermé: 12 mois env. | |
| Matériel d'emballage | Papier kraft / intérieur: polyéthylène. | |
| Traitement des déchets | Les résidus fermes, complètement secs et solidifiés peuvent être délaissés dans les ordures pour travaux de construction (selon code CED 170903), ou dans les ordures ménagères. Résidus liquides: selon code CED 200128, codification CED: peintures. | |
| Attention | Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment à l'eau et consulter un médecin. Suivre impérativement les consignes de sécurité contenues dans la fiche d'informations techniques*. | |

Conseils d'application

Le produit est exempt d'agents conservateurs. A l'état mouillé ou humide, il peut être infesté par des microbes. C'est pourquoi, il est indispensable de n'utiliser que de l'eau ou des outils propres. Respecter les temps de travail entre les diverses applications. Après le séchage, utiliser des produits à base de caséine et de chaux pour recouvrir la surface imprégnée; ceux-ci grâce à leur forte alcalinité jouent un rôle de conservateurs. En cas de temps frais et humide provoquant un allongement de la durée de séchage, il est recommandé d'ajouter 5 % de Diluant végétal AURO N° 191* à la préparation (avec une perceuse munie d'un mélangeur).

Recommandations techniques des applications

Imprégnation à la caséine AURO N° 721

1. SUPPORT

1.1 Supports adaptés

Supports minéraux fortement absorbants ou à absorption irrégulière (enduit, surfaces en ciment coulé, travaux de maçonnerie, argile), placoplâtre.

1.2 Qualités générales requises pour le support

Le support doit être non traité, sec, absorbant, propre, exempt de graisses ou de substances saignantes et substances actives pénétrantes.

1.3 Bois, surfaces en plastiques ou matières similaires, métaux.

Supports sableux ou peu solides, comme l'argile par exemple.

2. PREPARATION

2.1 Préparation du support

- Protéger les surfaces ne devant pas faire l'objet d'un traitement (en particulier verre, céramique, bois, métal) en prenant les mesures de protection nécessaires. Bien recouvrir.
- Enlever immédiatement les traces d'éclaboussures à l'eau.
- Ne pas peindre les enduits frais avant 2-4 semaines.
- Réparer les zones abîmées, enlever les couches s'effritant et frotter les surfaces poudreuses ou le cas échéant celles, pouvant être lavées, à la brosse, à sec ou laver.
- Nettoyer les enduits en argile et les mouiller légèrement.
- Réaliser des applications d'essais et vérifier les changements de couleurs.

2.2 Traitement de base

- Mélanger l'imprégnation à la caséine N° 721* selon les prescriptions, étaler en imprégnant totalement le support à l'aide d'une brosse à blanchir.
- L'imprégnation doit imprégner le support totalement; le cas échéant et avant le séchage, enlever impérativement les résidus de produit occasionnés avec un chiffon humide.
- L'imprégnation doit faire l'objet d'un séchage complet.

2.3 Traitement consécutif

Après un séchage convenable et complet, travailler sans attendre avec un produit à base de liant à la caséine à la chaux, par exemple, avec la Peinture murale à la caséine AURO N° 751*.

Les indications et suggestions figurant dans cette fiche technique sont le résultat de longues années de recherche et d'essais pratiques. Ces indications et suggestions poursuivent un but d'information et de conseil, mais ne dispensent pas, pour autant, l'acheteur ou l'utilisateur de vérifier si le produit correspond effectivement à l'utilisation qu'il souhaite en faire. C'est pourquoi, ces indications n'engagent aucune obligation et aucune responsabilité, d'un point de vue juridique. Le recours à nos conseils professionnels ne saurait donner naissance à un rapport de conseiller à consultant. Les informations figurant dans cette fiche technique perdent leur validité lors de la parution d'une nouvelle version. Etat au 01.07.2009.